



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres

du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres

qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **40**

- représentés : **4**

TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERTHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DINSCHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		

Membres représentés :

Mme Véronique ELO

ayant donné procuration à M. Julien HAEGY

Mme Solène HOEHN

ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET

M. Alain VON WIEDNER

ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER

M. Nicolas WEBER

ayant donné procuration à M. Laurent FURST

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERTHASLACH

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – PISCINES : RENOUVELLEMENT D’UN POSTE NON PERMANENT
D’ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

N° 25-92

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** l’état des emplois permanents 2025 annexé au Budget Primitif de l’Exercice 2025 ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23 1° autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d’agents contractuels pour un accroissement temporaire d’activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris ;
- VU** le décret N° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret N° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d’emploi des adjoints techniques territoriaux ;
- VU** sa délibération N° 24-104 du 19 décembre 2024 décident de créer, pour une durée d’un an, un poste non permanent à durée déterminée d’adjoint technique à temps non complet, à raison de 14 heures de service hebdomadaire,

AFIN de faire face aux besoins de fonctionnement de son service public des piscines, le renouvellement de ce poste s’impose ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 27 novembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l’unanimité
décide

de renouveler, pour une durée d’un an, le poste non permanent à durée déterminée d’adjoint technique à temps non complet, à raison de 14 heures de service hebdomadaire, créé par délibération N° 24-104 du 19 décembre 2024,

précise

que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel et que la rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d’adjoint technique,

modifie

corrélativement l’état des emplois non permanents de la Communauté de Communes,

souligne

que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l’Exercice 2025,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 12 décembre 2025
- publication sur le site internet le : 12 décembre 2025

Acte à classer**DE-25-92**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-12T11-43-51.00 (MI266113870)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20251211-DE-25-92-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - PISCINES : RENOUVELLEMENT D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Date de décision : 11/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25-92 RH PISCINES Multicanal : Non
RENOUVELLEMENT POSTE NON
PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE
A TEMPS NON COMPLET.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/12/25 à 11:43

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 12/12/25 à 11:43

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 12/12/25 à 11:49